

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/ 2001/⁰⁰³...../ AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD
D'ASSISTANCE TECHNIQUE SIGNE LE 17 SEPTEMBRE
2000 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1er: Est ratifié et promulgué l'Accord d'Assistance Technique signé le 17 Septembre 2000 entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) mettant à la disposition de la République de Guinée un Prêt d'un montant ne dépassant pas deux cent soixante huit mille Dinars Islamiques (268.000 DI) prélevé sur les "ressources ordinaires" de la Banque et une subvention n'excédant pas cent quarante mille Dinars Islamiques (140.000 DI) prélevé sur le "compte spécial Waqf" pour le financement de l'Assistance Technique relative à la préparation de l'Etude de Faisabilité et de l'Avant Projet Sommaire du Projet de Route Labé-Tougué-Dinguiraye-Siguiri

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Conakry, le 17 MAI 2001



GENERAL LANSANA CONTE